

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 12 DECEMBRE 2022**

Présents : Marie-Jeanne BAFFOUR, Marie-Eve BERNI, Arnaud BOURGEOIS, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Jean FOULON, Catherine MAINIER, Carine PILLAT, Gilles PLOTTON, Jacques RATEL, Marc SECO, Alexandre SORNAY, Jean-Maurice VENTURINI

Absent : Julien BRUNET (procuration à Marie-Jeanne BAFFOUR), Maria DA FONSECA (procuration à Julien CAUCINO)

La séance débute à 19H47

1- Actualités de la commune

Les élus font le point sur les sujets suivants :

Mme Baffour fait le compte-rendu de la journée du Téléthon du samedi 3 décembre qui a récolté 3327 € contre 2855 € l'année précédente. A titre de comparaison, Vimines a récolté 1800 €. Mme Burdin Michèle était très contente et remercie tous les participants. Mme Berni indique qu'à Barberaz, ils ont organisé des animations avec une fresque du climat, un marché de Noël et un feu d'artifice.

Mme Baffour indique que la fête de Noël de l'AEM organisée le 10 décembre a été une réussite.

M. Foulon explique que Julien Brunet a déménagé le week-end du 10-11 décembre et a donc libéré la maison Usseglio 2. M. Venturini n'est pas disposé à la remettre en location avec les futurs travaux en 2023. Il veut étudier la question pour la revendre rapidement et discuter avant avec le promoteur qui aménagera les deux lots adjacents.

M. Foulon indique que les illuminations de Noël ont été changées car elles ne fonctionnaient plus. Elles sont allumées depuis le 8 décembre à partir de 17H selon la luminosité et jusqu'à 23H comme l'éclairage public. Elles seront éteintes le 8 janvier 2023.

M. Foulon explique que la Préfecture a fait une réunion à destination des communes pour expliquer les coupures d'électricité de 2H à partir de janvier dans une tranche horaire de 8H à 13H et de 18H à 20H. Ces coupures seront cycliques sur les départements en fonction de l'état de la consommation. Une application est à télécharger pour connaître l'état de la consommation sur le Département (ecowatt).

Un site internet (coupures-temporaires.enedis) est également disponible pour connaître la veille à 17H le secteur touché. Des problèmes pourront se poser pour le restaurant scolaire et pour la distribution de l'eau potable. Mme Mainier demande aux élus de veiller aux habitants qui seraient dépendants d'appareil électriques de santé comme les appareils respiratoires.

2- Procès-verbal du Conseil du 15 novembre 2022

Le PV est adopté à l'unanimité.

2Bis- Décision modificative n°4

Mme Mainier indique que cette délibération a été rajoutée en dernière minute afin de pouvoir virer 8300 € du compte Dépenses imprévues au compte de dépenses de personnel aux fins de payer les charges sociales. L'augmentation des dépenses est justifiée par le paiement de l'indemnité d'inflation, l'augmentation de 4% des salaires, la participation aux camps à la Féclaz et le paiement de remplaçants au secrétariat de mairie. La décision est approuvée à l'unanimité.

3- Renouvellement de la prime pour l'achat de vélos électriques

Mme Mainier fait lecture du projet de délibération. M. Plotton pense que ce n'est pas aux communes à payer ce genre de dépenses de loisirs. M. Ratel fait remarquer qu'à Grand Chambéry les aides sont conditionnées au revenu fiscal. Il pense qu'il faut privilégier les bas revenus et intégrer ce critère pour l'octroi de l'aide. Mme Mainier n'est pas contre car les tarifs de l'ALSH sont déjà calculés en fonction du QF.

Mme Baffour rappelle que le conseil n'avait pas désiré adhérer aux critères de Grand Chambéry car ils étaient compliqués à mettre en œuvre. Le maire pense que 200 € d'aide ne sont pas décisifs dans la décision d'achat d'un VAE. Il propose de voter le projet en l'état. M. Foulon fait remarquer que certains habitants du Chef-lieu vont au travail en vélo électrique. Mme Baffour ajoute qu'il est également bon pour la santé.... La délibération est adoptée à la majorité avec deux voix contre (M. Plotton et M. Ratel).

4- Modification du poste d'agent d'entretien et périscolaire

Mme Baffour fait lecture du projet. Elle indique que ce sujet a déjà été évoqué au conseil du mois de juin et qu'il en était d'accord. Il s'agit de l'avancement de l'agent en poste au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe. Le maire rappelle que cet agent est rentré à la commune en 2005.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

5- Tarifs cimetière 2023

M. Foulon fait lecture du projet de délibération. Les tarifs 2022 sont reconduits en 2023. Il ajoute qu'en 2023, la municipalité devra se doter d'un nouveau columbarium car il ne reste pas beaucoup de places dans le monument actuel. C'est pourquoi le règlement du cimetière a été modifié il y a quelques années pour interdire aux habitants de réserver des cases à l'avance pour permettre de faire face aux demandes consécutives à des décès. Il y a cependant des demandes de réservation qui ne sont, pour l'instant, pas satisfaites. C'est une problématique à laquelle il faut réfléchir.

Sur une question de Mme Baffour, il indique que ce sont les pompes funèbres qui ont compétence pour réaliser les travaux d'inhumation ou de dépose d'urne. Les tarifs proposés sont adoptés à l'unanimité.

6- Tarifs 2023 de location du club-house

Mme Baffour fait lecture du projet de délibération. Elle indique que la location est réservée aux montagnolais et aux dirigeants du Val d'Hyères car ils utilisent et entretiennent la salle. Cependant, il est possible de mettre à disposition cette salle à titre gratuit pour des réunions d'associations de Montagnole en cas de pénurie de salle.

Les tarifs proposés sont adoptés à l'unanimité.

7- Tarifs 2023 de location de la salle des fêtes

Mme Baffour fait lecture du projet de délibération. Il est proposé de ne pas modifier les tarifs. Les locations s'étaient calmées pendant la crise sanitaire mais elles sont reparties en 2022. Depuis septembre, la salle est beaucoup utilisée mais en majorité par des associations qui ne paient pas. Les tarifs de la salle n°1 sont les mêmes que ceux du club-house. Les habitants de Saint-Cassin bénéficient du tarif des montagnolais. M. le Maire demande si la réciproque est vraie. M. Bourgeois se questionne sur la légitimité de proposer les tarifs réduits entre les habitants des deux communes. Mme Baffour rappelle que la municipalité de Saint-Cassin a déjà protesté quand Montagnole a instauré des tarifs extérieurs pour l'ALSH extrascolaire. La délibération est reportée au prochain Conseil en attente de vérification de la réciprocité du tarif réduit pour les montagnolais à Saint-Cassin.

8- Le point sur l'appel à projet pour l'aménagement du Chef-lieu

M. le Maire rappelle la réunion privée du conseil du 21 novembre 2022 durant laquelle les deux projets présentés avaient obtenu chacun 7 voix (+ 5 abstentions). Il précise que le cahier des charges de la consultation mentionne le choix du candidat par le groupe restreint du Chef-lieu. Celui-ci s'est réuni le 7 décembre et a réexaminé les problématiques notamment au niveau de la volumétrie et de l'insertion du projet dans le paysage. Il indique qu'il a évolué dans sa réflexion. L'espace entre la salle des fêtes et le nouveau bâtiment est important dans le projet n°1 (32 m) mais les 18 mètres du projet n° 2 conviennent aussi et cela permet de construire deux immeubles espacés entre eux et donne donc un projet plus aéré. De plus, le promoteur du projet n°2 (sté Edouard Denis) possède déjà un architecte paysager que la mairie pourra solliciter pour aménager ses propres espaces publics au Chef-lieu ce qui permettra de présenter une homogénéité. Enfin, l'écart financier de + 180 000 € du projet n°2 fait définitivement pencher la balance vers le promoteur Edouard Denis. Le projet de ce dernier a obtenu 8 voix contre 1 pour le projet n°1 de CHP Promotion.

De nombreuses questions sont à régler avant la signature de l'acte de vente.

- Garanties financières à demander au promoteur avec 50% de réservations,
- Négocier le devenir de la crèche (vente ou location) + clause à insérer pour affecter le local à la petite enfance en cas d'échec. La gestion en direct par la commune est exclue car trop complexe.
- Négocier la démolition de la maison Usseglio 1,
- Développer la collaboration avec les architectes pour avoir un aménagement d'ensemble du chef-lieu,
- Intégrer la salle des fêtes dans l'aménagement, Il faut réfléchir à son devenir : on peut réaliser une extension à minima, une extension conséquente à

800 000 € de travaux ou créer une nouvelle salle des fêtes dans un endroit excentré.

- Penser à l'espace pour accueillir la bibliothèque et le café associatif.
- Suivi par le Copil Chef-lieu de l'exécution du projet avec travail de précision de certains membres en amont des réunions du Copil.

Sur une question de M. Plotton, le Maire répond que le promoteur Edouard Denis est détenu à 55% par Nexity qui est une entreprise solide.

M. Foulon indique que l'architecte consultant Mme Dorh a étudié les deux projets qui sont conformes au cahier des charges. Elle s'est prononcée pour le projet n°2 qu'elle trouve plus aéré et contemporain.

Le maire indique que les premiers échanges avec le lauréat auront lieu début janvier 2023.

9- Projet de travaux sur l'éclairage public

M. Foulon rappelle que le Sdes a piloté un diagnostic de l'éclairage public de la commune qu'il finance à 60%. L'étude élaborée par la société Ombres et lumières fait apparaître la commune comme vertueuse car cela fait presque 10 ans que l'éclairage public s'éteint à 23H.

Le bilan fait apparaître la nécessité de travaux en 3 phases :

- 1^{ère} phase : travaux impératifs de sécurité (changement de 2 transformateurs accessibles ...) pour 25 000 € HT
- 2^{ème} phase : travaux pour réduire la consommation (changement des ampoules 150 W pour des leds ...). Economie substantielle de 8262 Kw/an sur 68 point lumineux.
- 3^{ème} phase : autres préconisations comme le changement des horloges trop anciennes

La société Ombres et Lumières pilotera également la préparation et l'exécution des travaux par l'élaboration du cahier des charges, l'analyse des offres, le suivi de chantier et la remise de la cartographie des points lumineux.

De plus, l'Asder doit rendre un devis pour une étude sur la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics.

10- Le point sur la vidéo-protection

M. Foulon explique que l'installation a pris du retard à cause de la commission préfectorale qui a reporté sa décision. Il rappelle que la Région finance le projet à 50% du montant de 33 000 € HT.

Le projet a été revu à la baisse car il était trop coûteux d'installer des caméras dans certains endroits notamment à l'aire de conteneurs enterrés des championnats du monde car il était nécessaire de creuser une tranchée de 500 m pour amener l'électricité ; le passage en hertzien n'étant pas possible. La pose des caméras s'est donc concentrée sur le Chef-lieu et le stade.

M. Venturini ajoute que le projet en cours de zone artisanale au Pontet permettra de déposer une caméra également dans ce secteur. M. Foulon explique que sur les 4 sociétés sollicitées, une seule a rendu une offre. Il s'agit de la société Lease Protect.

M. Caucino demande si le matériel est loué car les prix dans ce domaine sont délirants. M. Foulon répond que le matériel a été acheté. M. Sormay trouve le devis un peu cher mais n'a aucun élément de comparaison. M. Foulon indique que la Gendarmerie qui avait monté le dossier avait évalué le coût à 40 000 € avec 3 caméras en plus ; le devis obtenu est donc correct. Il détaille les travaux à venir :

tirage des câbles notamment au stade et à la mairie, installation des caméras et de poteaux si nécessaire, installation du central à la mairie. Les vidéos seront visionnables en mairie dans un local fermé à clé ou sur un poste informatique verrouillé. Reste à définir les personnes habilitées à voir les vidéos.

Sur une question de Mme Pillat, M. Foulon répond que l'opération a été initiée fin 2019 par délibération de l'ancien conseil municipal.

11-Le point sur les commissions de Grand Chambéry

M. le Maire demande un compte-rendu aux élus présents dans les différentes commissions.

- Transition écologique : Mme Berni indique qu'il y a de nombreux débats mais pas de décision.
- Grands équipements : M. Sornay y assiste tous les deux mois. Elle concerne le fonctionnement des grands équipements de l'agglomération : piscines, patinoire, aérodrome, gymnases ... ainsi que les subventions aux clubs sportifs ayant un grand rayonnement. Sur une question de M. Venturini, il explique que le club de handball, sponsorisé par Groupama, a construit une nouvelle école située en face des ateliers techniques de Chambéry. Il précise que Chambéry ne désire plus aider financièrement le club.
- Mobilité : M. Caucino indique que les réunions ont lieu tous les mois et demi. De nombreuses communes demandent des extensions de lignes mais elles ne seront pas satisfaites. En effet, la loi a imposé que toutes les flottes de bus passent en électrique d'ici 2025 si bien que Grand Chambéry a placé cette problématique en priorité car il faut attendre au moins un an et demi pour avoir un bus neuf. M. Sornay déplore que chaque commune ait à se battre pour obtenir des extensions de ligne.
- Bâtiments, voiries : M. Seco indique qu'il y a environ 2 réunions par an.
- Concertation citoyenne : Mme Berni indique que la dernière réunion a eu lieu en 2021. Le thème est essentiellement la communication. Les villes n'ont pas les mêmes attentes que les villages ce qui rend le travail de la commission compliqué.
- Déchets : M. Plotton y assiste tous les mois. Il indique que les membres de la commission n'ont pas un pouvoir de décision important. Ils sont consultés sur la publicité et l'information à délivrer aux habitants. Il explique qu'un nouveau centre de tri des déchets va être construit en face du bâtiment actuel. Il a visité le centre et l'a trouvé impressionnant notamment au niveau de la nuisance sonore. Ce sont des personnes en réinsertion qui y travaillent que quelques mois car c'est un travail difficile. L'objectif 2023 est de réduire de 15% le stock de déchets par l'amélioration du tri sélectif et le développement du compostage. Les résidus partent dans toute l'Europe dans des gros camions, par exemple les cendres sont enfouies dans une mine de sel en Allemagne. La déchèterie de la Ravoire va être transférée à un autre endroit car elle n'est pas aux normes. L'agglomération cherche un terrain pour le stockage des déchets recyclables et des bacs à cartons.
- Prospective : Mme Berni indique qu'elle ne participe pas aux réunions.

M. Plotton fait également le point sur l'association Communes solidaires qui aide une commune au Burkina Faso depuis 40 ans. Elle rassemble 7 communes qui donnent 8450 € de subventions au total. Ce sont des gens motivés qui recherchent des bénévoles. Ils ont fait 54 animations en 2021. Il précise qu'il n'est plus possible

actuellement de se rendre au Burkina à cause des incursions armées venant du Mali tout proche.

M. Plotton suit également les Pompes Funèbres Publiques. Il les trouve très sérieux et motivés. Ils doivent faire face à la concurrence privée et doivent se battre pour obtenir des parts de marché.

12-Rapport d'activité 2022 de Grand Chambéry

Les élus ont lu le rapport et ont visionné le résumé qu'ils trouvent très clair.

13-Compte-rendu du conseil communautaire du 8 décembre 2022

M. Venturini rapporte que la piscine de Buisson Rond sera fermée à l'été 2023 par manque de fréquentation. M. Sornay explique qu'il existe un problème pour trouver du personnel sur les deux piscines.

M. Venturini poursuit avec le dossier Vicat. Il devait être voté en dossier simplifié mais un maire a exigé le passage en dossier détaillé avec un débat de trois-quarts d'heures. Certains maires ont voté contre avec des arguments comme l'écologie ou les nuisances. Au final, le projet d'extension a été approuvé mais avec 3 voix contre et 19 abstentions.

14-Questions diverses

➤ Mme Mainier indique que les colis de Noël pour les aînés sont arrivés. Ils seront distribués avant Noël aux personnes âgées n'ayant pu se déplacer au repas annuel.

➤ M. Plotton demande ce qu'il est advenu des tas de débris déposés chemin du Penet. M. Foulon indique que nos agents techniques ont tout ramassé. Il a fallu trois voyages à la déchetterie.

➤ Mme Baffour annonce la tenue de l'assemblée Générale du Comité des fêtes le 6 janvier 2023 et invite les élus à participer. L'association cherche des volontaires pour le bureau car le président est démissionnaire. Dans les faits, seules deux personnes gèrent actuellement l'association.

➤ Organisation du pôt au personnel et associations du 15 décembre

La séance prend fin à 22H.

Fait à Montagnole,
Le 27 janvier 2023

Le Maire
Jean-Maurice VENTURINI



PV approuvé par le conseil municipal du 30 janvier 2023 et affiché le - 1 FEV. 2023